

Sommaire : Kanaky : et maintenant ? – Le gouvernement français provoque les Kanak – L'édito de *La voix de Kanaky* : Si la France se renie, plus rien ne nous lie ... ?, – Le comité stratégique des indépendantistes - Waan Yaat. Sur une terre de la République française.

Après le 3^{ème} referendum, nous avons publié ce communiqué

Kanaky : et maintenant ?

Le troisième referendum prévu par les Accords de Nouméa s'est tenu le 12 décembre 2021. **Tout le monde savait depuis des semaines que la population Kanak, la première concernée, n'y participerait pas.** C'est ce qui s'est passé : globalement, le taux de participation a chuté de moitié, passant de 85,69% à 43,9% ; dans la province des Îles, il est de 4,5%, dans celle du Nord de 16,6%. Dans ces conditions, les 96,5% de Non à l'indépendance n'ont guère de sens. Cela n'a pas empêché Macron, dans son discours d'après referendum, de présenter cela comme le « choix de la population de Nouvelle-Calédonie » !

- **L'Etat colonial français a renié sa parole** : le Premier ministre E. Philippe s'était engagé sur une organisation vers septembre 2022.
- **L'Etat colonial français a méprisé les forces associatives, syndicales, politiques et coutumières Kanak** qui, depuis des semaines, avaient signalé qu'il n'était pas possible de tenir ce referendum dans des conditions normales. Le peuple Kanak est en période de deuil suite aux nombreux décès dus au Covid et les conditions sanitaires ne permettaient pas l'organisation d'une campagne électorale.
- **L'Etat colonial français soutient les partisans de la Kanaky française** qui veulent tirer un trait sur les Accords Matignon-Oudinot et de Nouméa. De fait, il provoque le peuple Kanak et va à l'encontre des processus de paix et de décolonisation qui sont liés.



Le [Collectif Solidarité Kanaky](#), agit en France, au sein de l'Etat colonial. Nous ne parlons pas et ne décidons pas à la place du peuple Kanak. Nous faisons connaître la réalité coloniale, les combats menés en Kanaky et organisons la solidarité internationale. La [Lettre ouverte du peuple Kanak au peuple de France](#), cosignée par le Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS), le Comité Stratégique indépendantiste de non-participation (CSINP), le groupe UC-FLNKS et Nationalistes, le groupe, l'Union Nationale pour l'indépendance (UNI), le Parti travailliste (PT), la Dynamique Unitaire Sud (DUS), la Dynamique Autochtone (DA), les Nationalistes, le Sénat coutumier, l'Union Syndicale des Travailleurs Kanak Exploités (USTKE), est un document particulièrement éclairant.

En maintenant le referendum alors que le contexte ne le permettait pas, l'Etat colonial français n'a rien réglé. Le droit à l'autodétermination du peuple Kanak, colonisé depuis 168 ans, demeure !

Le gouvernement français provoque les Kanak



Après le scandale du 3ème referendum, les forces indépendantistes Kanak avaient décidé de rompre les relations avec le gouvernement Macron, dans l'attente des élections présidentielles et législatives françaises. Début juillet, c'est un nouveau gouvernement Macron, certes affaibli, qui a été mis en place. Il n'a pas perdu de temps pour s'attaquer aux Kanak.

La militante pro-Nouvelle-Calédonie française, présidente de la Province Sud, est nommée secrétaire d'Etat à la citoyenneté : une provocation ! Fâché que le Forum du Pacifique des 11 au 14 juillet 2022 ait émis « de sérieux doute sur la légitimité du résultat du référendum qui ne s'est pas tenu dans l'esprit de l'accord de Nouméa », Gérard Darmanin a annulé le 17 juillet son déplacement prévu en Kanaky. A la place, le ministre a convoqué un comité des signataires de l'Accord de Nouméa en septembre à Paris « afin de clôturer le cycle des référendums et d'engager les discussions sur l'avenir de l'archipel au sein de la République française ».

Maintien du système colonial à marche forcée, tel est le choix que le gouvernement français veut imposer aux Kanak. Plus que jamais, la solidarité anticoloniale doit jouer à plein !

Si la France se renie, plus rien ne nous lie ... ?

Edito du n° 32 de *La voix de Kanaky*, juillet-août 2022



L'Accord de Nouméa va au-delà de sa « durée » ; ce sont deux promesses solennelles et définitives : construire ensemble « une complète émancipation » d'ici « à la fin de cette période » ; garantir constitutionnellement que chaque avancée vers ce but sera « sans possibilité de

retour ». Le « béton » de ces concepts a été cimenté avec la France, à la lueur des trahisons précédentes via des lois, décrets et circulaires français, des tentatives de noyades démographiques du peuple autochtone, et des refus d'obtempérer aux injonctions des textes de l'ONU.

En 1956 la Calédonie a choisi de rester française, contrairement à l'essentiel des autres colonies, parce qu'il y avait une promesse d'autonomie et de droit de vote aux kanak alors majoritaires. Or le conseil de gouvernement élu de l'époque a été stoppé par un simple décret du gouverneur, suite à une manifestation de colons de la droite extrême ! Or l'autonomie légale a été annulée en 1963 par une nouvelle loi. Or le poids du vote kanak a été minoré aussitôt par une immigration voulue pour cela, dès 1957.

En 1983 (Nainville), les Kanak ont déclaré inclure les personnes déjà établies, pour construire le pays avec elles, la France reconnaissant alors son droit à l'indépendance. Or en 1984, l'élection qui mettait en œuvre le statut Lemoine -plus progressiste- conservait un corps électoral très large, rendant impossible l'émergence des autochtones déjà rendus minoritaires.

En 1988, les Accords de Matignon prévoyaient une consultation sur l'indépendance en 1998. Or malgré le verrouillage d'un référendum national et local qui le garantissait, celui-ci a été reporté.

En 1998, l'Accord de Nouméa offrait une garantie supplémentaire pour ses engagements. Or malgré cette garantie d'être « gravé dans le marbre » de la constitution, l'on nous dit maintenant qu'il suffira de casser le marbre pour tout remettre en cause.

Que la France se renie encore est possible, voire probable. M. Macron l'a déjà fait plusieurs fois avec nous. Par l'arrêt des comités des signataires depuis 3 ans (point 6.5 de l'Accord de Nouméa), en imposant la consultation au 12/12/21, ce qui reniait la parole précédente de son 1er ministre, en maintenant cette date en période Covid, ce qui reniait l'engagement de l'Accord de Nouméa de respecter enfin l'identité Kanak, etc.

Rappelons qu'un changement constitutionnel exige le vote concomitant des députés et sénateurs réunis en congrès (traditionnellement à Versailles) à la majorité dite « qualifiée » de 60 %. M. Macron, rendu minoritaire à l'Assemblée nationale française, garde contre nous toute sa capacité de nuire : sa coalition « Ensemble ! » (LREM+MoDem+Horizons) a 240 députés, le RN 89, et LR 62. Cela fait 391 députés sur 577 (soit + de 60 %), capables de ne pas comprendre les risques évidents de guerre civile. Quant au Sénat, il est plus colonialiste et plus à droite encore que l'Assemblée nationale. Sénateurs et députés sont donc en capacité de voter sur la demande du Président la fin du corps électoral gelé, donc de la citoyenneté et de l'emploi local, entraînant aussi la noyade démographique autochtone, l'abandon des transferts encore dus, le rejet des textes de l'ONU, et in fine la trahison des deux engagements majeurs déjà pervertis de l'ADN cités ci-dessus : l'accès à l'indépendance promise, et en tout état de cause la garantie d'aucun retour en arrière.

Le Comité stratégique des indépendantistes

[Extrait de La Voix de Kanaky]

Le CSI a été créé en novembre 2021, à la suite de la décision de l'État français de maintenir la 3ème Consultation de l'Accord de Nouméa au 12 décembre 2021. Cette structure regroupe le FLNKS (Front de libération national kanak et socialiste), les nationalistes et les forces vives : Parti travailliste (PT), Mouvement nationalistes pour la souveraineté de Kanaky (MNSK), Dynamique unitaire Sud (DUS), Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités (USTKE), Confédération nationale des travailleurs du Pacifique (CNTP), Front de luttes sociales (FLS). Appelé au départ CSINP (Comité stratégique des indépendantistes de non-participation), son objectif a surtout consisté à dénoncer le coup de force de l'État de maintenir la 3ème consultation à cette date non-consensuelle du 12 décembre mais aussi à appeler les calédoniens à la non-participation. Des opérations de communication ont été faites par médias interposés (dont *La Voix de Kanaky*), avec aussi des tournées sur le terrain pour expliquer la démarche, sachant qu'il ne s'agissait pas ici de propagande électorale mais de réunions d'explication.

Les résultats de cette consultation sont aujourd'hui connus, à savoir que la participation a fortement chuté : le taux est passé de 85,6% à la 2ème consultation en 2020 à 43,9 % en 2021, soit 41,7 points de moins. Plus de la moitié de l'électorat n'a pas voté. Même l'électorat anti-indépendantiste a chuté, de 7 397 voix par rapport au scrutin du 4 octobre 2020. Au Congrès populaire CSI du 8 mai 2022, à la tribu de N'Dé (Païta), le CSI est confirmé comme seul espace de coordination en lien avec le Bureau politique du FLNKS, et les membres du CSI sont habilités à travailler en concertation avec le BP du FLNKS sur l'intégration des nationalistes au sein du mouvement de libération nationale.



En termes d'organisation, le CSI se réunit tous les 15 jours. Il est animé par le BP du FLNKS. Le 23 juillet, la Convention élargie du FLNKS a traité la question de l'unité, de la gouvernance et des bilatérales avec l'État français. Le 17 septembre, est prévu le congrès extraordinaire du FLNKS avec en point d'orgue l'intégration des mouvements et forces vives indépendantistes au sein du FLNKS.

Le CSI s'installe ainsi comme un outil de la mouvance nationaliste. Le congrès populaire existait depuis déjà 2 ans, restait en fait à ce qu'un outil stratégique puisse relayer la mise en action de décisions unitaires. En définitive, cette structure aura été l'interface de préparation à une plus grande unité, car elle devrait disparaître après ce congrès extraordinaire du Front du 17 septembre 2022.

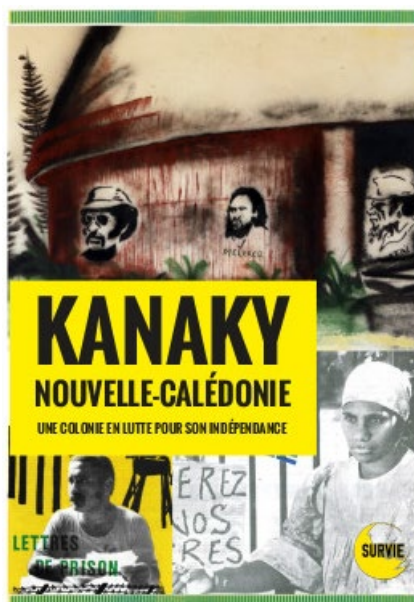
Waan Yaat, Sur une terre de la République française



Ce documentaire sur le massacre de 10 militants du FLNKS, le 5 décembre 1984, suite à une embuscade organisée par des colons dans la vallée de Hienghène, a été récemment diffusé sur NC 1ère TV. Il est disponible jusqu'au 18 août :

www.la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/programme-video/la1ere-nouvelle-caledonie-itineraires/diffusion/3695419-sur-la-terre-de-la-republique-francaise.html

Deux publications d'organisations membres de notre collectif



SURVIE
Disponible
sur le site de
l'association
www.survie.org

FASTI
En librairie à
partir du 5
septembre ou
à commander
aux éditions
Syllepse
www.syllepse.net



Nous nous rassemblons au sein du collectif Solidarité Kanaky afin d'appuyer les luttes du peuple kanak ; notamment, les mouvements associatifs, syndicaux ou politiques qui agissent pour le droit à l'autodétermination des Kanak, pour l'indépendance de Kanaky. Nous combattons le colonialisme. Notre objectif est de faire connaître et comprendre la situation coloniale qui est celle de Kanaky, d'informer sur les luttes menées sur place, de soutenir les mouvements indépendantistes locaux. Cette action s'inscrit dans un cadre internationaliste et anticolonialiste global.

----- Organisations membres du Collectif Solidarité Kanaky -----

Mouvement des Jeunes Kanak en France, Union Syndicale des Travailleurs Kanak et des Exploités (en France), Union syndicale Solidaires, Confédération Nationale du Travail, Syndicatu di i Travagliadori Corsi, Ensemble !, Nouveau Parti Anticapitaliste, Parti des Indigènes de la République, Parti Communiste des Ouvriers de France, Union Communiste Libertaire, Ni guerre ni Etat de guerre, Association Survie, Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s.